



Centre Communal d'Action Sociale

## DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025\_46\_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

### Objet :

**Contrat de de mise à disposition (Mme Bizet Camille) entre le CCAS de Vif et Profession Sport 38**

**Le Président du CCAS de VIF (Isère)**

### DÉCIDE

**De conclure**, avec Profession Sport 38 représentée par Mr LOSA Jean-Michel– Maison Départementale des sports – 7, rue de l'Industrie – 38320 EYBENS :

Un contrat de mise à disposition de l'intervenante Mme BIZET Camille, afin de fixer les modalités d'organisation pour des ateliers et activités au relais petite enfance, Lieu Accueil Enfants Parents dans les locaux de l'Espace Olympe de Gouges et espace bulle du CCAS de Vif.

L'intervenante Mme BIZET Camille, propose des ateliers et activités les mardis et jeudis du 9 septembre au 23 décembre, sur une base de 195 heures pour 4 mois.

Le coût total de la prestation pour 4 mois s'élève à 10 182 € (dix mille cent quatre-vingt-deux euros):

	<b>Prix unitaire</b>	<b>Quantité</b>	<b>Total</b>
Coût TTC	47,60 €	195 heures	9 282 €
Frais kilométrique	30 €	30 interventions	<u>900 €</u>
<b>TOTAL TTC</b>			<b>10 182 €</b>

**De signer** le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

*Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*